

En présence :

Martine Vessière, maire adjoint à l'éducation

Isabelle Estrade Francois, maire adjoint, présidente du Clavim

pascale jean (PJ) = directrice generale adjointe du service education

bruno jarry (BJ) = dir clavim

Anne Marie Sacco, IEN

Bernard carrere (BC), maire adjoint aux sports

Parents d'eleves membres du groupe de travail : FCPE (IMB, Maryame Boulasma), PEEP (Carole Gaillard, Emmanuel Francillard, Mathias Huot), Non fédérés (Julie Beaumont, Geneviève Mazingue Desailly, Gilles Garraud)

Tetes de listes de certaines écoles : Pierre Genin et David Mignot (FCPE PBert), Michel Palacio (FCPE JFerry), Isabelle Nissim (FCPE, JOudin), Joanne Mavroidis (FCPE Doisneau), Jane Gancel (Peep, Marie Marvingt), Sophie Andujar (Nfédérés, Varennes), Marie Noel Morin Ganet (Alpege, Epinettes), Albane Borgis (Peep, Epinettes), Sabine Marblez (Peep, LaFontaine), Rémi de lammerville (Peep JOudin), Geraldine Beckers (Peep, JOudin mater), Servane Golfier (Peep Louise Michel)

Directrice d'école : Agnes Guillaume (Boujon), Colette Genet (J Ferry), Dominique Kasper (JOudin)

Membres sdu Sce education (Anne Sophie Salomon, Julien Siriot)

Membre du Sce culture : M. Beaufiles

et 6 autres dont je n'ai pas les noms.

La réforme est gérée par le CLAVIM pour les maternelles

Par le service EDUCATION de la Mairie pour l'élémentaire

Préambule : le cadre général horaire est maintenu.

## CADRE GENERAL

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
7h45 > 8h45	accueil	accueil	accueil	accueil	accueil
8h45 > 11h45	classe (3h)	classe (3h)	classe (3h)	classe (3h)	classe (3h)
11h45 > 13h30	pause déjeuner (1h45)	pause déjeuner (1h45)	pause déjeuner (1h45)	pause déjeuner (1h45)	pause déjeuner (1h45)
13h30 > 15h45	classe (2h15)	classe (2h15)	accueil de loisirs	classe (2h15)	classe (2h15)
15h45 > 18h30	temps pénscolaire	temps pénscolaire		temps pénscolaire	temps pénscolaire

temps obligatoire
temps facultatif

### Les tarifs : disparition de la gratuité du HTS

Tarifs en maternelle seront délivrés plus tard par le CLAVIM, après le conseil municipal

Tarifs élémentaires : **3 hypothèses** sont retenues.

Le choix final se fera lors du conseil municipal du **4 juillet**. Tout comme le choix de la rémunération qui sera donnée aux animateurs et ou enseignants prenant en charge les activités courtes.

La gratuité du HTS actuel a été intégrée dans l'ensemble des futures activités périscolaires. Tout devient payant avec un tarif horaire.

Taux de participation des parents au frais :	Hypothèse 1 40%	Hypothèse 2 45%	Hypothèse 3 57%
1 heure de séance selon les quotients familiaux	28 cts à 1,42 €	31 cts à 1,70 €	49 cts à 2,36 €
Tarif mensuel si 1 l par semaine	1€ à 5,13 €	1,13 € à 6,13 €	1,75 € à 8,50 €
Tarif mensuel pour 8l par semaine	8 € à 41,00€	9 € à 49,00 €	14,00 € à 68,00 €
Forfait mensuel garderie de 17h45 à 18h45	2,00 € à 10,25 €	2,25 € à 12,25 €	3,50 € à 17,00 €

Dans l'hypothèse la plus chère et au plus haut quotient familial on aboutit à un tarif de 2,36 de l'heure pour une heure d'activité => à comparer avec les tarifs des activités en milieu associatif ou maisons de quartier. La Mairie ne s'est pas prononcée hier sur l'hypothèse de coût qui serait choisie.

Le surcoût de la réforme des rythmes scolaires en élémentaire s'élève à : de 1.120.000 à 770.000 selon les hypothèses de financement choisies.

L'aide gouvernementale de 50 euros par enfant rapportera 300.000 euros pour la 1ère année seulement.

### Exemples concrets pour une famille

### Exemples concrets pour une famille

	Hypothèse 1		Hypothèse 2		Hypothèse 3	
	pour 1 soir	pour 1 mois (4 soirs)	pour 1 soir	pour 1 mois (4 soirs)	pour 1 soir	pour 1 mois (4 soirs)
<b>l'enfant part à 16h45</b>						
au minimum	0,28 €	4,00 €	0,31 €	4,50 €	0,49 €	7,00 €
au maximum	1,42 €	20,50 €	1,70 €	24,50 €	2,36 €	34,00 €
<b>l'enfant part à 17h45</b>						
au minimum	0,56 €	8,00 €	0,63 €	9,00 €	0,97 €	14,00 €
au maximum	2,85 €	41,00 €	3,40 €	49,00 €	4,72 €	68,00 €
<b>l'enfant reste à 18h30</b>						
au minimum	0,69 €	10,00 €	0,78 €	11,25 €	1,22 €	17,50 €
au maximum	3,56 €	51,25 €	4,25 €	61,25 €	5,90 €	85,00 €

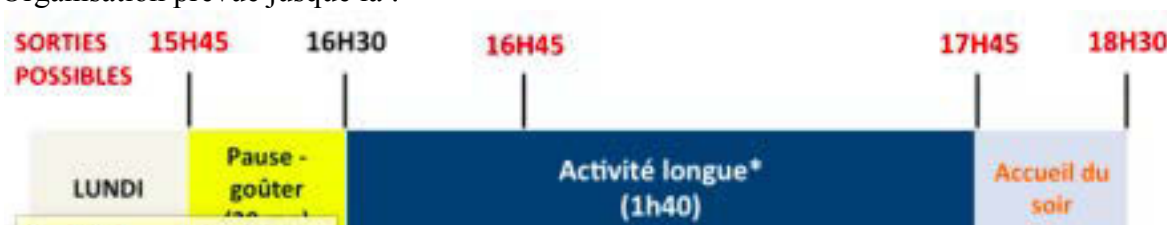
Les inscriptions au périscolaire se fera pour **un trimestre**. A valider impérativement sur Téliss pour que l'école sache précisément ce que fait chaque enfant. Les parents devront aussi penser à bien communiquer avec l'enfant sur son emploi du temps du jour, les heures de sorties pouvant être différentes selon les jours. La Mairie réfléchit à la demande des directeurs et des parents à un système de badge pour valider l'emploi quotidien de chaque enfant et ne pas risquer d'en perdre.

Les activités débuteront **début octobre** comme les anciens HTS.

**Septembre** : 2 études successives mises en place : La première pour travailler. La deuxième pour permettre aux 30% d'élèves qui n'auraient pas fini leur travail de le faire et proposera aux autres enfants une étude ludique, basée sur les jeux de société, stratégie, mathématiques..... Organisation proposée par Mme Kasper pour Justin Oudin qui sera peut-être reprise dans d'autres écoles.

### Activités périscolaires en Elémentaire

L'activité longue pourrait être choisie 2 fois par semaine au lieu d'une fois  
 Organisation prévue jusque là :



Devient :

Pause 15', gouter 15', activité longue 1h30

Qui fait quoi ?

**Activités longues** : celles que nous connaissons actuellement gérées par un coordinateur HTS qui travaillera en lien avec les directeurs

**Activités courtes** : les directeurs d'école coordonnent les études. Il leur a été proposer de coordonner aussi les ateliers courts puisqu'ils se font sur le même temps.

Des enseignants peuvent prendre en charge ces activités courtes (mais aussi des activités longues) sur la base du volontariat. Ils seront rémunérés au même titre que des animateurs. Rémunération connue uniquement au conseil municipal du 4 juillet.

Pour Justin Oudin, Mme Kasper indique que plusieurs enseignants seraient partants.

Pour rappel , organisation horaire des **activités courtes** :

	15H45	16H30	16H45	17H45	18H30
<b>MARDI</b>	Étude** du soir ou ateliers courts*** (45 mn)		Pause - goûter (30 mn)	Étude du soir** ou ateliers courts*** (45 mn)	
<b>JEUDI</b>	Étude** du soir ou ateliers courts** (45 mn)		Pause - goûter (30 mn)	Étude** du soir ou ateliers courts*** (45 mn)	
<b>VENDREDI</b>	Étude** du soir ou ateliers courts*** (45 mn)		Pause - goûter (30 mn)	Étude du soir** ou ateliers courts*** (45 mn)	

\* **Activité longue (1h30) une fois par semaine**

\*\*\* **3 activités courtes (45 mn) les autres jours de la semaine**

\*\* **Une seule Étude du soir / jour possible**

Source : mairie d'Issy-les-Moulineaux

Organisation du choix des activités pour les parents

**Pour l'activité longue** : il faudra formuler plusieurs choix comme pour les HTS actuellement.

L'inscription sera trimestrielle. L'activité retenue se déroulera sur une durée de 9 à 10 semaines.

**Pour les activités courtes** : Pas de formulation dse choix au 1<sup>er</sup> trimestre. Le service éducation verra ensuite s'il est gérable ou pas de formuler des choix. Les enfant auront un changement en milieu de trimestre : rotation de 5 semaines.

**Organisation des rythmes scolaires en Maternelle**



## 2.2 l'organisation le soir après la classe EN MATERNELLE (CLAVIM)

15h45	16h35 16h45	17h10 17h15	17h35 17h45	Sortie en continu	18h30
transition école (15') Espace de détente (entre 15 et 25') goûter (20') 2 services selon effectifs	« accueil ludique et éducatif » espaces d'activités et de détente (25')	« accueil ludique et éducatif » espaces d'activités et de détente (25')	accueil du soir espaces d'activités et de détente (55')		

L'organisation annoncée est maintenue avec une possibilité de sortie à 17h10, ou possibilité d'activité commune de 16h45 à 17h45 qui concernerait 90 % des enfants. Le ratio d'animateurs par enfant sera, comme au CLAVIM de 1 adulte référent pour 10 enfants. Le CLAVIM va laisser ouvert toutes les écoles comme centre, il n'y aura pas de regroupement comme actuellement. Une démarche qui nécessite des embauches supplémentaires. Ils ont choisis d'embaucher en CDI 2 référents pour la totalité du temps périscolaire : 1 directeur et un adjoint qui seront les interlocuteurs du Directeur de l'école.

Le CLAVIM prévoit à terme de mettre en place des partenariats sur des thématiques avec l'école pour aboutir à des projets => 1 fois par semaine.

### Le Mercredi midi

Le Clavim prend en charge les enfants pour **la restauration** le midi. (Doublement des effectifs actuels prévu)

Possibilité de partir à 13h30 après le repas ou d'enchaîner sur centre de loisirs. Cette mesure d'accueillir les enfants à la cantine même s'ils ne restent pas en centre de loisirs ensuite génère un surcoût important car il faut des effectifs de personnel à embaucher. Cette mesure a été prise pour aider les parents dans la gestion des nouveaux horaires, mais elle fait monter la note.

L'adhésion au Clavim sera nécessaire pour manger le mercredi midi.

C'est un surcoût pour les familles qui n'utilisait jamais ce service. Mais rare sont les familles qui n'inscrivent jamais leur enfants dans une maison de quartier, en colonie, en centre de loisirs pendant les vacances (selon les dires de Bruno Jarry)

C'est un service qui est rendu aux parents de ne laisser leurs enfants que jusqu'à 13h30.

**L' Après Midi** : Le mercredi après midi, accueil Clavim de tous les enfants qui génère un surcoût estimé à 450.000 euros.

Il y aura une thématique pour le mercredi, en plus des activités habituelles grand jeux, veillées etc. Thématiques définies par directeur de centre : musique, comédie, utiliser entreprises extérieures implantées dans la ville.

### Retour des questionnaires

6300 questionnaires ont été envoyés

Questionnaires retournés 3100 = 49%

### Résultats des questionnaires

<b>Elémentaire</b>	54 % fréquenteront la garderie du matin 82% la restauration scolaire au moins 3 x / semaine 15% quitteraient école 15h45 25% quitteraient école à 16h45 82% prévoient inscription activité longue
--------------------	---

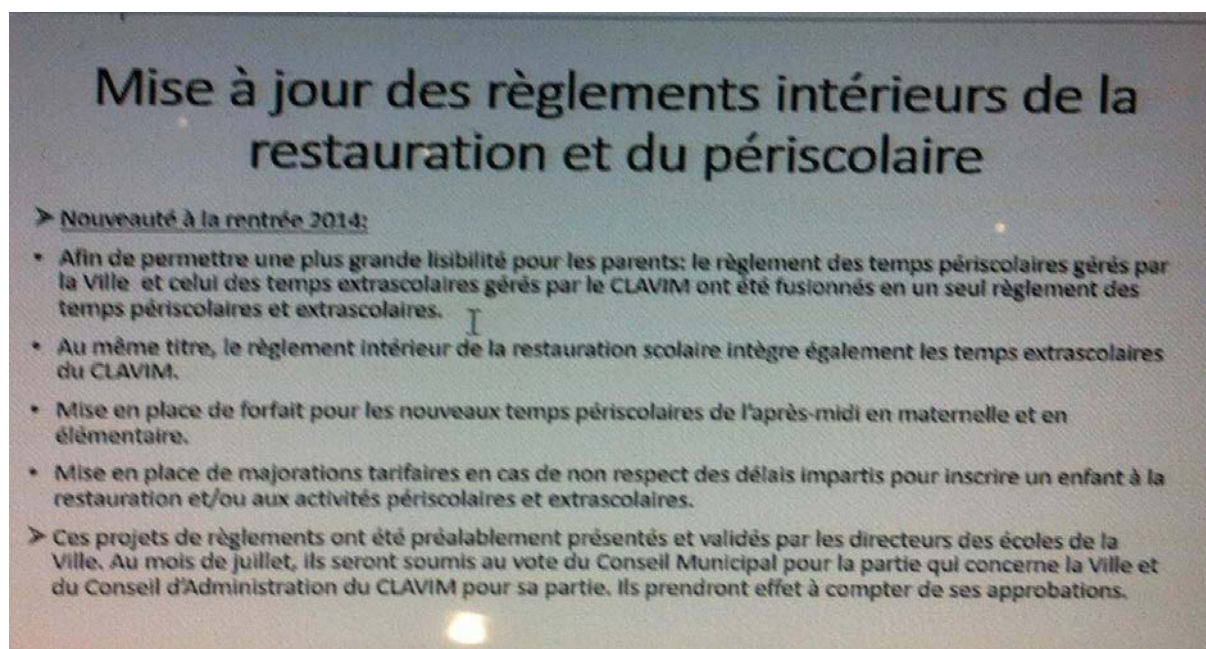
	73% souhaiteraient que le gouter soit généralisé sur toutes les écoles élémentaires => sera mis en place avec souplesse suivant le terrain de l'école. 50% laissent enfants à restauration scolaire du mercredi midi (60% prévisio la mairie)
<b>Maternelle</b>	63% inscription à la garderie matin 87% restauration scolaire au moins 3 jours par semaine 65% inscription tous les soirs à l'accueil périscolaire 60% restauration scolaire du mercredi midi

Restauration coût actuel : 50 centimes à 5,50 euros selon le quotient familial par repas=> le repas revient à 10, 86 pour la ville, coût ressources humaines inclus.

Augmentation des tarifs cantine => 3% voté en commission restauration scolaire (moins que la proposition initiale de la mairie)

**Tarifs de la cantine à partir de septembre seront de 52 centimes à 5,67 €**

Mairie dit ne pas répercuter le coût du mercredi dans cette augmentation.



### **Recrutement pour gérer ces activités**

Les parents auraient aimé avoir à la réunion, un planning détaillé du contenu de ces activités. Impossible selon la mairie car le recrutement n'est pas terminé mais elle assure qu'il sera bien achevé en temps et en heure.

Actuellement 60% des activités sont animées par personnels de la ville, 40% par l' OMS.

Il y aura un apport de personnel venant des structures municipales culturelles : musées, médiathèque, espace Icare, associations,

Encore quelques trous à combler d'ici la rentrée.

La mairie dit avoir la volonté de présenter la copie détaillée des activités proposées école par école d'ici la fin de l'année scolaire.

## Les intervenants de l'oms

<u>Sports duels</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• BOXE</li><li>• JUDO</li><li>• KARATE</li></ul>	<u>Sports duels avec engins</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• CHANBARA</li><li>• ESCRIME</li></ul> <u>Raquettes</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• BADMINTON</li><li>• TENNIS</li><li>• TENNIS DE TABLE</li></ul> <u>Sports - co avec engins</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• ULTIMATE (AVEC FRISBEE)</li><li>• HOCKEY</li><li>• TEEBALL</li></ul> <u>Sports d'adresse</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• GOLF</li><li>• JEUX D'ADRESSE</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• TIR A L'ARC</li></ul> <u>Sports de déplacements et d'adaptation à un milieu varié</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• ESCALADE</li><li>• NATATION</li><li>• ROLLER</li></ul> <u>Activités gymniques</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• ACCROSPORT</li><li>• GYMNASTIQUE AU SOLE ET AGRÈS</li><li>• GYMNASTIQUE RYTHMIQUE</li><li>• TRAMPOLINE</li></ul> <u>Activités athlétiques</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• COURSES, SAUTS ,LANCERS</li><li>• JEUX PRÉPARATOIRES À L'ATHLÉTISME</li></ul>
--	--	---

## Les intervenants des entreprises et associations

- ELIOR
  - Le goût
  - découverte des saveurs
  - Origine des produits
- Môme SWEET Môme
  - Ateliers d'anglais pour les Cp/ CE1
- Les ateliers du préau
  - Théâtre
  - Improvisation
  - Journalisme
- Little bridge
  - Méthode multimédia pour apprendre l'anglais
- Les Atomes crochus
  - Ateliers scientifiques
- Artistes des Arches



**APC : Activité pédagogique complémentaires**

Les APC (qui ont succédé au soutien scolaire cette année) relèvent de l'Education Nationale et sont gratuites.

A Justin Oudin, Mme Kasper indique qu'elles auront lieu, les 2 premiers trimestres à 8h15 et seront axées sur l'aide à la difficulté, comme c'est le cas aujourd'hui. Au 3<sup>ème</sup> trimestre, elles basculeront à 15h45 comme les ateliers courts : thème inclus dans les projet d'écoles.

Mme SACCO indique également l'existence des ELCO : enseignements de langues et cultures d'origine payés par les ambassades (concerne que peu d'enfants)

pour rappel,

## Grille des tarifs actuels

Activité	Tarification	Taux d'effort	Prix mini	Prix maxi	Prix hors commune	
I Restauration	Unité	0,357%	0,50 €	5,50 €	5,98 €	
	PAI	Plateau NATAMA	0,357%	0,50 €	5,50 €	5,98 €
		Panier repas	0,179%	0,25 €	2,75 €	2,98 €
Goûter	Unité	0,041%	0,10 €	0,72 €	0,78 €	
Etudes	Unité	0,191%	0,80 €	2,58 €	2,79 €	
Classes d'environnement	Forfait (prix jour = prix repas x 4,5)	1,607%	2,25 €	24,75 €	26,82 €	
Ateliers langue (CP)	Forfait annuel	10,860%	27 €	151 €	163,71 €	
<b>ACCUEIL PERISCOLAIRE ELEMENTAIRE</b>						
Matin	Forfait mensuel	1,267%	6,00 €	18,00 €	19,65 €	
Soir	Forfait mensuel	0,634%	3,00 €	9,00 €	9,62 €	